

Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré
Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde



RÉGION ACADÉMIQUE



RECTORAT DE LA RÉUNION

24, avenue Georges Brassens - cs 71003 - 97743 St-Denis cedex 9 - www.ac-reunion.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

ce.dareic@ac-reunion.fr - 0262 48 14 38

DÉCLARATION D'ACCUEIL D'ÉLÈVES, D'ÉTUDIANTS OU DE PERSONNELS DANS L'ÉTABLISSEMENT

à adresser à dareic.cdm@ac-reunion.fr, impérativement au moins un mois avant la date prévue de départ

ÉTABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Collège	<input type="checkbox"/> LEGT	<input type="checkbox"/> LPO	<input type="checkbox"/> LP	<input type="checkbox"/> public	<input type="checkbox"/> privé sous contrat
	<input type="text"/>					
<input type="text"/>						

Type de mobilité	<input type="checkbox"/> séjour culturel et linguistique	<input type="checkbox"/> projet d'établissement		
	<input type="checkbox"/> programme européen Erasmus+ : KA2 – KA102 - KA103			
	<input type="checkbox"/> SEHA	<input type="checkbox"/> programme de l'OFAJ	<input type="checkbox"/> programme ProTandem	
Pays et ville d'origine				
<input type="text"/>				
Numéro d'appariement (si pertinent) : <input type="text"/>				
Voyage avec réciprocité : OUI – NON accueil du partenaire en (mois/année) <input type="text"/>				
Durée : du <input type="text"/> au <input type="text"/> soit <input type="text"/> jours				
Nombre d'élèves : <input type="text"/> Nombre d'accompagnateurs : <input type="text"/>				
Nombre de personnels (pour les mobilités du personnel) : <input type="text"/>				
Hébergement : <input type="checkbox"/> famille des correspondants				<input type="checkbox"/> accueil en famille rémunéré
<input type="checkbox"/> hôtel/auberge de jeunesse				<input type="checkbox"/> autre : préciser <input type="text"/>

Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré
Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde

Décision du Chef d'établissement/ Directeur FAVORABLE ou RÉSERVÉ

Date :

Signature :

Accusé de réception par la DAREIC

Pièces à joindre obligatoirement à ce dossier :

Liste des élèves et/ ou liste des personnels et leur fonction (non-accompagnateurs)

Projet pédagogique

Liste des accompagnateurs et leur fonction

La circulaire du 3 juin 2016 a rétabli l'obligation pour le mineur voyageant sans l'un de ses deux parents, la présentation **d'une autorisation de sortie de territoire** dont le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Remarques ou conseils éventuels :

Date :

Signature :

Textes de référence

* [Circulaire n°2016-091 du 15-06-2016](#) relative à la mobilité des élèves de collège et lycée en Europe et dans le monde.

* [Circulaire n°2011-117 du 3 août 2011](#) relative aux modalités d'organisation des sorties et voyages scolaires au collège et au lycée.

* [Circulaire n°2013-106 du 16 juillet 2013](#) relative à la simplification des formalités administratives dans le transport et l'encadrement des élèves dans le cadre des sorties et voyages scolaires dans les premier et second degré